

Affichage en mairie d'Alzon des demandes et autorisation d'urbanisme

ALZON



30770

Affichage des demandes de permis de construire ou des déclarations préalables

Toutes les demandes de permis de construire et les déclarations préalables doivent être affichées en mairie dans les 15 jours qui suivent leur dépôt. Cet affichage doit être maintenu pendant la durée de leur instruction jusqu'à la décision (article R423-6 du code de l'urbanisme)

Affichage des autorisations d'urbanisme

Toutes les autorisations, qu'elles soient tacites ou expresses, qu'il y ait ou non des travaux doivent être affichées à la fois sur le terrain et en mairie comme prévu à l'article R. 424-15 du Code de l'urbanisme. L'affichage en mairie est obligatoirement effectué dans les huit jours de la délivrance expresse ou tacite du permis ou de la décision de non-opposition à la déclaration préalable et dure deux mois.

Délais traitement officiels Permis de Construire : 2 mois - Déclaration préalable : 1 mois - Certificats d'urbanisme : 2 mois

Nom du demandeur	Adresse du terrain	Parcelle	N° de dossier	Nature des travaux	Date dépôt	Décision / Date
CAMPLO Guillaume	Les Mazels - 30770 ALZON	Z124	Cub03000921AA025	Projet de création de 4 lots a bâtir pour construction Maison individuelle	23/11/2021	Délais dépassé, pas de réponse
DOMERGUE Thierry	RD999 - 30770 ALZON	E60 & E190	Cub03000921AA026	Projet création Maison individuelle	29/11/2021	Délais dépassé, pas de réponse
SILLAC Benjamin	Le Colombier Nord - Av de la Gare - 30770 ALZON	Z177	PC03000921AA002	Projet création maison individuelle bois	31/12/2021	Accordé le 22 avril 2022
Commune d'Alzon	La vignette 30770 ALZON	E69	Cub03000922AA004	Constructibilité pour maison individuelle	11/02/2022	Délais dépassé, pas de réponse
FICHEFEUX Alain	Le Colombier 30770 ALZON	A240 & A 239	Cub03000922AA005	Extension maison individuelle	15/02/2022	Délais dépassé, pas de réponse
KRAK Paul	Camp Rond, la crouzette 30770 ALZON	Y80	PC03000922AA001	Rénovation et extension	30/06/2022	Accordé le 04/08/2022